



Vœux du Directeur académique, Monsieur Olivier Cottet



M. Olivier Cottet,
DASEN

M. Jean-Jacques
Le Roux, SG

*Mesdames et Messieurs les directeurs,
Mesdames et Messieurs les enseignants,
Pour cette année 2019, je formule, pour vous et ceux qui vous sont chers,
des vœux de bonheur et d'épanouissement, tant professionnels que personnels.
Pour l'École de la République, je souhaite que cette nouvelle année soit
riche de projets stimulants de nature à développer les potentialités de chaque
élève et à garantir la réussite de tous.
Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour renforcer l'École de la
République et répondre ainsi aux légitimes ambitions de notre Nation.*

Nomination au poste de Secrétaire général

Monsieur Jean-Jacques Le Roux succède à Monsieur Didier Dansart au poste de Secrétaire général de la DSDEN. Il est le collaborateur direct du Directeur académique et assure la coordination de l'ensemble des services administratifs de la DSDEN. Il travaille donc en étroite collaboration avec les chefs de division pour préparer les décisions du Directeur académique et veiller à leur bonne application. Il est par ailleurs référent sûreté départemental pour toutes les questions relatives à la sécurité des élèves et des établissements. [En savoir plus sur ses missions](#)

Lu au BO

[BO n°47 du 20/12/2018](#) : Erasmus+ ; Journée franco-allemande du 22 janvier 2019 ; Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes rentrée scolaire 2019-2020 ; Détachement des personnels ; Affectation en principauté d'Andorre

[BO n°1 du 03/01/2019](#)

[BO n°2 du 10/01/2019](#)

Ressources et actualités

Nationales :

- [Respect du principe de laïcité à l'école : nouveau bilan de l'action des équipes laïcité et faits religieux](#)
- [Vœux du ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer](#)
- [La mallette des parents](#)
- [La nuit de la lecture samedi 19 janvier 2019](#)

Départementales :

Information : À partir du lundi 21 janvier 2019, une application de gestion en ligne des demandes d'autorisations d'absences sera disponible dans le [portail intra-académique \(PIA\)](#) : "Autorisation d'Absence 1^{er} degré". À partir de cette date, la nouvelle interface de service en ligne devra être exclusivement utilisée pour l'instruction des demandes d'autorisations d'absence : de droit, de droit à titre syndical, facultatives, pour les gardes d'enfant malade classées dans les autorisations d'absence facultatives.

AA-1D

Actions éducatives et culturelles :

- [Concours "Dans notre école, semons des fleurs !"](#) (avant le 31 janvier 2019)
- [Opérations Pièces jaunes 2019](#) (jusqu'au 16 février 2019)
- [Concours de la BD scolaire](#) (avant le 5 mars 2019)
- [Lettre d'informations EDD janvier 2019](#)

[DSDEN](#)

[PIA](#)

[Maternelle](#)

[ASH](#)

[Direction d'école](#)

Informations des circonscriptions

[Bourges 1](#)

[Bourges 2](#)

[Cher Nord](#)

[Saint-Amand](#)

[Vierzon](#)